Vol. 2, no 5 • 15 mars 2000

VIRAGE express

Le Réforme du curriculum

Maintenir le cap

Lors de l'ouverture de la Rencontre nationale des 14 et 15 mars 2000, le sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, Robert Bisaillon, a tenu à préciser la portée de la lettre envoyée la semaine dernière aux directeurs généraux et aux directrices générales des commissions scolaires. « Le cap de l'implantation de la Réforme est maintenu et le calendrier n'est pas modifié, explique-t-il. Toutefois, cette implantation pourra être modulée au cours du cycle. »

Cette décision ne doit pas laisser planer de sous-entendus : l'implantation de la Réforme au premier cycle du primaire débutera en septembre comme prévu. « L'implantation sera forcément progressive afin de consolider l'organisation des éléments mis en place au fur et à mesure », précise Robert Bisaillon. Il faut cependant s'assurer que l'ensemble des milieux évolue au même rythme.

« Dans les milieux qui expérimentent déjà la Réforme – même s'ils bénéficient de conditions facilitantes – on voit bien que l'implantation n'est pas une opération mécanique et, même si la plupart des conditions sont réunies, qu'elle ne s'opère pas sur le pilote automatique. » Selon Robert Bisaillon, les changements ne se décrètent pas, mais n'arrivent pas non plus par hasard : les changements profonds rejoignent les convictions et en émanent après fréquentation prolongée de leurs fondements.

Un plan de mise en œuvre

Les établissements seront appelés à élaborer une planification pour la mise en œuvre de la Réforme au premier cycle et un plan d'appropriation de cette dernière au deuxième cycle. Robert Bisaillon a identifié certaines conditions essentielles, bien que non imposées, qui devraient être prises en considération lors de la préparation de la planification. Premièrement, s'assurer que le conseil d'établissement est dans le coup. Ensuite, s'assurer de transmettre l'information aux parents. « C'est important de dire aux parents qu'on va encore enseigner les mathématiques et le français, que la Réforme ne change pas le cursus, dit Robert Bisaillon. Il s'agit de leur expliquer que leurs enfants ne seront pas pénalisés, au contraire, ils vont être plus actifs dans leurs apprentissages et bénéficieront d'un meilleur accompagnement. » Enfin, autre condition, identifier les besoins de formation du personnel.

Une fois la planification complétée, elle devra être déposée à l'organisme scolaire qui, à son tour, présentera au Ministère une planification de ses activités de soutien et d'accompagnement de ses établissements. « Ainsi on pourra, à tous les paliers, savoir ce qui se passe et comment ça se passe, mais aussi connaître les ajustements requis. Cette exigence de planification n'a pas d'abord une fonction de contrôle, mais plutôt une fonction de pilotage afin que dans 15 ans on n'en soit pas encore à parler de "nouveaux" programmes. »

Du régime pédagogique de 1990 au projet d'aujourd'hui

Esther Blais

La dernière présentation du 14 mars au matin concernait le projet de régime pédagogique et le projet d'instruction. Monsieur Robert Bisaillon a tout d'abord précisé que deux chapitres du projet de régime étaient à revoir (le chapitre concernant l'évaluation et celui traitant de sanction) et qu'il y avait eu omission de l'article 46 concernant l'enseignement de l'anglais, langue seconde, mais que cela serait corrigé sous peu.

Le régime pédagogique actuel date

Suite à la page 2

2007-02774/

de 1990 et les grilles-matières actuelles de 1981. Depuis, les règlements sur les régimes pédagogiques ont été modifiés deux fois au primaire et trois fois au secondaire.

D'autres modifications ont été demandées lors des États généraux sur l'éducation de 1995-1996. Cet événement a permis de cristalliser un ensemble d'attentes : Améliorer la qualité de la langue; Rehausser la culture générale des jeunes québécois; Recentrer les apprentissages sur les matières essentielles; Éliminer les chevauchements d'un programme disciplinaire à l'autre; Diversifier les parcours au deuxième cycle du secondaire en augmentant le nombre d'options; Permettre l'accès plus tôt des jeunes à la formation professionnelle. Dans le rapport final des États généraux, il a été exigé que soient déterminés des savoirs essentiels (savoir-faire, savoir, savoir-être, savoir vivre ensemble), des profils de formation autour de six grands axes (langue, mathématique, sciences et technologie, univers social, arts, développement personnel), des compétences générales. Il a également été mentionné qu'il y avait nécessité de continuité entre les ordres d'enseignement; qu'il fallait avoir une formation de base jusqu'à la fin de la troisième année du secondaire; qu'il y ait une diversité maximale au second cycle du secondaire, l'assurance d'un équilibre entre les divers domaines de connaissance, l'étalement de la matière de façon plus équilibrée tout au long de la scolarité (par exemple, en histoire au secondaire) et qu'il y ait possibilité d'intégration d'interdisciplinarité.

Le rapport Inchauspé en 1997 a permis de rassembler les propos retenus des États généraux et de proposer un certain nombre de changements, notamment, un nouveau curriculum au primaire et secondaire et une diversification des cheminements.

Par la suite, le document *L'école tout un programme* a diffusé les décisions de changement prises à la suite du rapport sur les États généraux : Préciser les apprentissages fondamentaux; Prévoir une marge de manœuvre plus grande pour les enseignants et enseignantes; Tenir compte de cinq grands domaines et de compétences transversales; Déterminer une formation de base et une formation diversifiée; Proposer des nouvelles grilles-matières au primaire et au secondaire; Travailler à une politique nouvelle des apprentissages; Prendre en compte un certain nombre de balises en ce qui concerne la sanction des études.

Enfin, la loi 180 a proposé une restructuration des pouvoirs, des responsabilités et des rapports entre les établissements d'enseignement qui dispensent les services, les commissions scolaires qui exercent des fonctions de planification, d'orientation et de contrôle et le ministère de l'Éducation et le gouvernement qui déterminent les services éducatifs, d'enseignement et complémentaires.

Cette série de parutions et d'événements trace les grandes lignes des différentes modifications qui ont mené au projet de régime pédagogique et au projet d'instruction dont il fut question en cette fin d'avant-midi.

Avant de passer aux changements importants que l'on retrouve dans les deux projets, Robert Bisaillon rappelle aux participants et participantes que les objectifs du projet de régime étaient la concordance avec la législation (nouveau partage des responsabilités, création des centres de formation professionnelle) ainsi que l'harmonisation et l'allégement des trois régimes (un seul régime pour le primaire et le secondaire en laissant une marge de manœuvre au milieu; retirer les éléments prévus dans d'autres règlements ou dans les lois; tenter d'utiliser un langage unique dans les trois projets de règlement).

Projet de régime pédagogique : Principales modifications apportées

Redéfinition de la nature et des objectifs des services éducatifs et plus particulièrement des services complémentaires.
Par cette modification, le Ministère regroupe les services complémentaires et permet aux commissions scolaires de limiter le nombre de programmes à produire.

Intégration de l'orthopédagogie aux services complémentaires en raison même de la nature des services dispensés.
Par ce changement, l'orthopédagogie ne fait plus partie des services particuliers. Toutefois, comme le précise Robert Bisaillon, cela ne modifie en rien le choix des personnes qui donnent ces services.

Réécriture des services d'accueil et de francisation afin de les rendre conformes à la Politique sur l'intégration scolaire et l'éducation interculturelle.
Par cette réécriture, le Ministère permet au milieu de définir les services qu'ils offrent selon leurs besoins.

Passage obligatoire du primaire au secondaire après six années d'études primaires sous réserve des dispositions prévues à la Loi sur l'instruction publique (art.96.18).
Par ce changement, le passage au secondaire, de manière exceptionnelle, se fait maintenant après sept ans plutôt que huit ans. Cette modification est en lien avec le choix qui a été fait au Ministère de limiter le redoublement en réutilisant le nombre moyen d'élèves par groupe à l'éducation préscolaire et au premier cycle du primaire, car il a été démontré que plus les élèves redoublent tôt moins ils sont diplômés.

Remplacement des grilles-matières en vue d'un renforcement des matières de base.

Révision des catégories d'élèves handicapés pouvant être exemptées de l'application des grilles-matières de l'enseignement primaire ou de l'enseignement secondaire.

Reconnaissance dans le régime pédagogique du certificat en insertion sociale et professionnelle.
Par ce changement, la reconnaissance de ce certificat passe de l'instruction annuelle au régime pédagogique.

Concordance des règles de sanction en relation avec les modifications apportées à la grille-matières du secondaire.
D'une part, bien que le chapitre concernant la sanction des études n'a pas encore été travaillé, certaines modifications ont dû être apportées (par exemple, l'appellation *Histoire du Québec et du Canada* a été changée par *Histoire et éducation à la citoyenneté* et *Sciences physiques* par *Science et technologie*). D'autre part, puisque le travail n'a pas encore été fait, il n'a pas été possible de faire apparaître le bilan des apprentissages dans le projet de régime. Cela ne signifiant pas que ce concept ne sera jamais intégré mais plutôt qu'il faudra apporter d'autres changements au régime.

Projet d'instruction : Principales modifications apportées

Le projet d'instruction ne sera pas nécessaire si le projet de régime pédagogique ne subit pas de modifications. Voici les principales modifications prévues :

Informations relatives aux grilles-matières en vigueur aux différents cycles d'enseignement.

Informations relatives au calendrier d'implantation des nouveaux programmes d'études au primaire.

Mise à jour de la liste des programmes d'études d'application obligatoire ou facultative.

Réinsertion des informations relatives à l'enseignement des Arts.
Cet ajout servant à préciser que le temps consacré aux Arts doit servir à l'enseignement de deux volets.

Correspondance des définitions des catégories des élèves handicapés pouvant être exemptées de l'application des grilles-matières avec les nouvelles définitions insérées dans le projet de règlement.

Une production imposante

Hélène Rioux

Il y a quinze mois, en février 1999, commençait l'un des plus grands chantiers que le réseau scolaire québécois ait connu, la Réforme de l'éducation. Cette Réforme, on le sait, a fait couler beaucoup d'encre. Magareth Rioux-Dolan, directrice de la Direction générale des jeunes, et Claude Giroux, directeur adjoint, ont profité de la Rencontre nationale pour faire le point sur les travaux réalisés et sur ceux qui seront déposés dans les prochains mois.

Mme Rioux-Dolan a d'abord rappelé le maintien de la stratégie de travail qui vise à mettre en lien des experts de divers milieux. « C'est toujours ce qui nous inspire », dit-elle. Plus de 500 personnes issues des organismes scolaires ont entre autres été mis à contribution, sans oublier la collaboration des universitaires.

En ce qui a trait à la partie du Programme de formation présentant l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, premier cycle, la version provisoire déposée en août 1999 a été transmise aux milieux scolaires. La version révisée a, quant à elle, été déposée à la Commission des programmes d'études (CPE) le 1er mars 2000. Cette version a été remise aux participantes et participants. « Certains ajustements doivent cependant être apportés dans la version finale qui sera déposée en juin 2000 », a précisé Margareth Rioux-Dolan. Quant à la partie du Programme de formation sur l'enseignement primaire, deuxième cycle, le version provisoire a été déposée à la CPE en décembre 1999. La version provisoire de l'enseignement primaire, troisième cycle, devrait enfin être déposée à la CPE en mai 2000.

En matière d'expérimentation du Programme de formation, Claude Giroux a souligné l'important travail réalisé dans les seize écoles ciblées, des écoles provenant des organismes scolaires, tant francophones qu'anglophones. « Ils ont fait un travail incroyable relativement à la mise en œuvre du Programme et à son contenu », dit-il. Dès septembre prochain commencera, dans les écoles ciblées, l'expérimentation pour le deuxième cycle et le troisième cycle. L'expérimentation pour le troisième cycle se poursuivra toutefois en 2001-2002, couvrant ainsi deux années scolaires. Le Ministère devrait donc être en mesure de transmettre la copie complète du Programme de formation de l'école québécoise, couvrant l'ensemble de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (1er, 2e et 3e cycles), en août 2000.

Mme Rioux-Dolan a par ailleurs rappelé les deux grandes opérations en cours : le cadre de référence en évaluation des apprentissages au primaire, présenté en novembre 1999, « un document évolutif qui sera enrichi cette année et l'an prochain », et la Politique d'évaluation des apprentissages dont la version préliminaire devrait être déposée en juin 2000.

Durant les quinze derniers mois, plusieurs rencontres d'information et de formation ont aussi été organisées. « Ces rencontres visent à mettre en place les conditions qui permettront à la Réforme de s'engager dans tous les milieux, a rappelé Mme Rioux-Dolan. Elles visent également à développer des réseaux d'experts qui deviendront des multiplicateurs dans leurs milieux respectifs. » Depuis le mois de février 1999, cinq rencontres ont eu lieu avec les responsables de programmes, la sixième étant prévue pour les 29 et 30 mai prochain. Trois rencontres ont aussi été tenues à l'intention des personnes-ressources. Une série de rencontres complémentaires ont enfin été organisées avec les universités, les associations professionnelles, les maisons d'édition et d'autres ministères.

La rencontre a aussi permis de faire le point sur les documents de soutien réalisés ou en cours de production. Mentionnons le bulletin Virage et sa version anglaise Schoolscapes, qui visent à rejoindre tout le personnel des écoles afin de le tenir informé de l'avancement des travaux relativement à la Réforme, et le bulletin Virage Express réalisé dans le cadre des Rencontres nationales et des Sessions de formation. En ce qui concerne les documents vidéo, plusieurs documents sont en préparation et viendront s'ajouter aux documents sur les Fondements de la Réforme, soit un ensemble de sept vidéocassettes de présentation des programmes disciplinaires, incluant le Programme de formation de l'école québécoise, le Programme des programmes et les compétences transversales et l'évaluation. Ces vidéocassettes, accompagnées de guides d'animation, seront disponibles en juin 2000. Deux vidéocassettes sont aussi en préparation pour l'éducation préscolaire, s'ajoutant aux trois cassettes existantes. Mentionnons enfin le cédérom sur le Programme de formation de l'école québécoise, « toujours d'actualité malgré les changements apportés », a précise Claude Giroux, le site Internet Virage où sont placés tous les documents produits, et des documents d'animation.

Orientations du Programme de formation

ON POURSUIT SUR LA MÊME VOIE

Hélène Rioux

Les modifications au Programme de formation ont permis de maintenir voire même réaffirmer les orientations qui ont toujours inspirées la Réforme.

La logique des compétences constitue l'une des orientations fondamentales, en ce sens qu'elle inspire tout le travail d'élaboration du Programme de formation dans une perspective de développement de l'élève, de ses capacités et de ses connaissances. Le Programme met donc l'accent autant sur les processus que sur les résultats d'apprentissage. Il fait aussi en sorte que l'élève puisse être en action et en réalisation, dans une dimension dynamique et non statique de l'apprentissage. La logique des compétences mise aussi sur la nécessité de réinvestir dans d'autres situations, donc sur le transfert des apprentissages, le tout dans un contexte signifiant de mise en situation.

Autre orientation importante, la conception de l'apprentissage est basée sur la construction des savoirs pour tous et sur la dimension personnelle et sociale de l'apprentissage : « personnelle dans ses dimensions cognitive et affective, et sociale, l'élève apprenant en interrelation constante avec ses pairs et avec les enseignants, ce qui est la base même du socioconstructivisme », dit Claude Giroux.

M. Claude Giroux a par ailleurs souligné les quatre principales caractéristiques de l'apprentissage dans une perspective socioconstructiviste soit les acquis antérieurs, modifiés en interrelation avec l'environnement, le lien avec les situations de la vie courante, « l'apprentissage n'ayant un sens que s'il est bien contextualisé », l'ouverture aux autres contenus, soit l'interdisciplinarité, le transfert et la réutilisation, et l'importance des interactions sociales, soit le rôle des pairs et des adultes qui permettent à l'élève de confronter ses acquis.

Toutes ces orientations ont, bien sûr, des incidences pédagogiques. Sur l'élève d'abord. Étant un acteur, l'élève fait des apprentissages qui trouvent leur sens dans des situations de la vie courante. Il est amené à rechercher activement des solutions et à mobiliser toutes les ressources mises à sa disponibilité pour construire ses propres apprentissages. Cela signifie aussi une incidence sur le rôle de l'enseignante ou de l'enseignant qui doit être perçu comme un accompagnateur et un médiateur. Il ou elle doit planifier des situations d'enseignement et d'évaluation et placer l'élève dans un environnement pédagogique. Une part importante de son rôle consiste donc à soutenir l'élève dans sa démarche, à le stimuler, à l'encourager et à le motiver.

Enfin, notre conception de l'évaluation doit elle-même être réévaluée. Elle doit, d'une part, être enchâssée dans les situations d'apprentissage et « faire corps avec les activités d'enseignement et les apprentissages des élèves ». Elle doit donc être authentique et mise en contexte. L'évaluation doit par ailleurs offrir un soutien à l'apprentissage, ce qui signifie qu'elle doit permettre à l'enseignant ou à l'enseignante de modifier ses stratégies d'enseignement et à l'élève de le soutenir dans ses apprentissages. Elle devra enfin s'appuyer de plus en plus sur le jugement de l'enseignant ou de l'enseignante, ce qui signifie qu'elle sera de nature plus qualitative.

Changements au Programme

Hélène Rioux

Un certain nombre de changements ont été apportés au Programme de formation, dans sa version provisoire.

Dans la présentation générale, des précisions ont été apportées concernant les visées, c'est-à-dire assurer la dimension culturelle des programmes d'études, offrir un encadrement rigoureux aux élèves, accorder une attention particulière à chaque élève et à son parcours scolaire, modeler l'organisation scolaire en fonction des besoins des élèves, et intégrer les technologies de l'information et des communications. On peut aussi beaucoup mieux cerner l'interdépendance et la complémentarité des composantes entre le Programme des programmes et les programmes d'études.

Dans le Programme des programmes, les compétences transversales ont été revues et mieux définies, en ajoutant notamment les habiletés et des critères d'évaluation. Une partie a par ailleurs été ajoutée dans le Programme des programmes pour le premier cycle du primaire relativement aux apprentissages en sciences et technologie et aux apprentissages du domaine de l'univers social. En ce qui a trait aux domaines d'expérience de vie, non seulement ils sont toujours présents, mais ils constituent aussi une part importante du Programme. Changement à souligner, on ne retrouve plus de compétences en ce qui a trait aux domaines d'expérience de vie. La présentation de cette section est aussi simplifiée et beaucoup plus concrète, l'articulation avec les compétences transversales et les compétences disciplinaires se faisant beaucoup plus facilement. Pour chacun des domaines d'expérience de vie, on retrouve une intention éducative qui vient préciser l'orientation des apprentissages des élèves. Enfin, en lieu et place des contenus thématiques, on retrouve maintenant des axes de développement rappelant les principales problématiques auxquelles l'élève est confronté.

En ce qui a trait à l'éducation préscolaire, les modifications ont permis de mettre l'accent sur les apprentissages reliés au développement cognitif et sur les contenus spécifiques au préscolaire reliés au développement de l'enfant, c'est-à-dire le développement physique, affectif, social, langagier et cognitif. « Le programme du préscolaire s'est développé considérablement », dit Margareth Rioux-Dolan.

On constate par ailleurs des changements généraux dans l'ensemble des programmes d'études. On a entre autres précisé les contextes de réalisation des programmes. Les critères de réussite de la version antérieure ont été modifiés pour des critères d'évaluation en cours d'apprentissage et en fin d'apprentissage. Des critères d'évaluation en fin de cycle ont été ajoutés, pour une vision plus globale des apprentissages. La portée de la compétence remplace maintenant le sens de la compétence ; on y situe l'élève à l'entrée de son cycle, durant son cycle et à la fin de son cycle. On pourra par ailleurs constater l'utilisation de l'indicatif présent plutôt que de l'infinitif, qui permet de se centrer sur l'apprentissage de l'élève plutôt que sur les objectifs d'enseignement. Des consignes ont aussi été ajoutées pour les clientèles à risque.

Mentionnons enfin que des modifications plus importantes ont été apportées à certains programmes d'études, notamment le Programme de français, langue seconde, le Programme d'éducation physique et à la santé et le Programme d'enseignement moral.

L'organisation par cycle

Premiers constats

Pascale Sauvé

À la sortie des ateliers qui se sont déroulés hier après-midi lors de la Rencontre nationale, les animateurs et les animatrices étaient tout sourire. Ils avaient l'impression d'avoir fait un pas de plus vers l'appropriation de la Réforme : susciter la réflexion sur l'organisation par cycle. Une rencontre qui a permis de faire le point sur la première journée d'activités et de dégager quelques constats.

Une observation générale : la vitalité et l'implication des participants et des participantes a fait foi du besoin d'aborder le sujet et de l'intérêt que portent les acteurs du milieu à l'organisation par cycle. L'atmosphère était détendue et les réactions positives. Les travaux en atelier ont porté fruit, puisque l'organisation par cycle semble aujourd'hui davantage souhaitable, possible et réalisable.

Parmi les constats, on a observé que les participants et les participantes s'approprient graduellement les termes et les concepts liés à l'organisation par cycle, par exemple ils utilisent davantage « équipe-cycle » que « enseignant » ou « enseignante ». On note également un besoin permanent de se questionner et de se recentrer sur le pourquoi et les fondements de la Réforme.

La deuxième activité, l'analyse de modèles, a permis une prise de conscience : les changements de structure et l'application de modèles ne sont pas une fin en soi, puisqu'ils n'impliquent pas nécessairement une modification des pratiques. En fait, c'est l'intention pédagogique et la croyance au bien-fondé de la Réforme qui sont garants du changement.

La troisième activité, qui visait entre autres à définir le rôle de la direction d'établissement, a soulevé aussi l'intérêt des participants et des participantes : les listes étaient longues. Décidément, le rôle des directions d'établissement n'est pas de tout repos : compréhensif, tolérant, mobilisateur, rassembleur, patient… de quoi devenir missionnaire et célibataire. Cette vision du rôle de direction porte à réflexion !

Seule ombre au tableau, certains participants et participantes déplorent le peu de diffusion d'information sur la Réforme dans les médias. Les parents ne doivent-ils pas être au courant des changements et des développements qui concernent leurs enfants ?

Les suites à donner

Avec les équipes écoles, c'est-à-dire les éléments sur lesquels devront porter les réflexions dans les milieux scolaires :

- Le projet de l'école ;
- Le sens de la réforme ;
- La conception de l'apprentissage et de l'évaluation ;
- L'évaluation authentique ;
- La logique de compétences ;
- Les incidences pédagogiques ;
- Les cycles d'apprentissage ;
- L'articulation du Programme des programmes et des programmes disciplinaires ;
- Les programmes d'études.

Avec les parents, c'est-à-dire les éléments qui devront faire l'objet d'une information :

- Le sens de la réforme ;
- Le contenu du Programme de formation ;
- Les changements pédagogiques ;
- L'organisation par cycle.

L'équipe de *Virage express* :

Esther Blais

Jean-Yves Daigle

François Lefebvre

Les Oranges Bleues

Michel Martel

Hélène Rioux

Pascale Sauvé

Photographie :

Martin Grenier

Distribution :

Équipe de Lucie Richard (Laval)

Lise Duchesne (Québec)

Virage express est une publication du ministère de l'Éducation

Québec
Ministère de l'Éducation

Reproduction autorisée

À l'affiche prochainement sur le site Internet Virage

LE PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE
Le Point

PROJET DE RÉGIME PÉDAGOGIQUE DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

VIRAGE EXPRESS VOLUME 2, N^os 5 et 6

www.meq.gouv.qc.ca/virage